



## Changement de nom d'enfant

Par **Meka**, le **01/02/2013** à **11:55**

Bonjour,

Mon conjoint et moi même souhaitons nous marier,  
Il souhaite porter mon nom de naissance (A), comme nom d'usage.  
Or nous avons un enfant en commun, qui porte son nom (B), et qui est mineur.

Est il possible que cet enfant porte mon nom (A) après le mariage.

Bien entendu tout le monde est d'accord dans cette démarche.

Merci beaucoup pour vos réponses

A bientôt

Meka

Par **youris**, le **01/02/2013** à **14:05**

bjr,  
à mon avis vous ne pouvez pas modifier le nom qu vous avez donné d'un commun accord à  
votre enfant commun.  
le mariage est indifférent quant aux noms des enfants.  
cdt